

**Extrait du Registre des Délibérations de la  
Commission Permanente**

**SEANCE DU 05 MARS 2018**

**n° CP-2018-0166**

**OBJET : ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) D'ENTREMONT (CANTON DE FAVERGES)**

La Commission Permanente du Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoquée le 19 février 2018 s'est réunie à l'Hôtel du Département à Annecy, dans la salle des séances, sous la présidence de :

**M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental**

<b>Présent(e)s :</b>			
<b>Vice-Président(e)s :</b>	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme TOWNLEY-BAZAILLE, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, M. PEILLEX, Mme LEI, M. BOCCARD		
<b>Autres membres :</b>	Mme BOUCHET, Mme DION, Mme DULIEGE, M. BAUD, Mme GAY, M. BAUD-GRASSET, Mme LHUILLIER, M. DAVIET, Mme MAHUT, M. EXCOFFIER, Mme METRAL, M. MORAND, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. PUTHOD, Mme DUBY-MULLER, M. CHAVANNE		
<b>Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)</b>			
Mme GONZO-MASSOL à M. DAVIET, Mme TERMOZ à M. PEILLEX, M. AMOUDRY à Mme REY, M. BARDET à Mme BOUCHET, M. PACORET à Mme CAMUSSO, M. RUBIN à Mme LEI			
<b>Absent(e)s Excusé(e)s :</b>			
<b>Quorum et Délégations de vote vérifiés</b>			
<b>Membres en exercice :</b>	<b>34</b>	<b>A l'unanimité</b>	
<b>Présents :</b>	<b>28</b>	<b>Voix Pour</b>	<b>34</b>
<b>Représenté(e)s :</b>	<b>6</b>	<b>Voix contre</b>	<b>0</b>
<b>Suffrages Exprimés :</b>	<b>34</b>	<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu la délibération n° CD-2015-003 du 02 avril 2015 portant délégation à la Commission Permanente,

Vu la délibération n° CP-2014-0043 du 06 janvier 2014 portant sur la procédure d'association du Conseil départemental à l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme,

Vu la délibération du 19 octobre 2017 du Conseil municipal de la commune d'ENTREMONT portant sur l'arrêt du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu le courrier de la commune d'ENTREMONT sollicitant l'avis des personnes publiques associées sur son projet de PLU arrivé au Département le 23 novembre 2017,

Vu l'avis favorable émis par la 5<sup>ème</sup> Commission Aménagement du Territoire, Economie, Enseignement Supérieur, Recherche, Aménagement Numérique lors de sa réunion du 15 janvier 2018.

### **ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) D'ENTREMONT (canton de Faverges)**

Le Département, après avoir pris connaissance du dossier de PLU arrêté et l'avoir étudié, ne formule aucune remarque, eu égard à ses domaines de compétences.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

### **ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) D'ENTREMONT (canton de Faverges)**

**DONNE** un avis favorable à la commune d'ENTREMONT sur le projet d'élaboration du PLU.

**Délibération télétransmise en Préfecture  
le 07 mars 2018.  
Publiée et certifiée exécutoire,  
le 09 mars 2018**  
Pour le Président du Conseil départemental,

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
**Le Président du Conseil départemental,**

**Christian MONTEIL**

Le Responsable du Service de l'Assemblée,  
Jean-Pierre MORET

